



AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS DU RÈGLEMENT N° 173-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de la Municipalité d'Ormstown, le 13 avril 2026 :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 173-2026 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DES RUES PRINCE ALBERT, CULLEN ET OLIVER

Ce règlement d'un montant de 4 800 000 \$ a pour objet de financer la réalisation des travaux d'infrastructure, notamment d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur les rues Prince-Albert, Cullen et Oliver de la Municipalité.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale, Ormstown, Québec, J0S 1K0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 avril 2026.

Donné à Ormstown, ce 15 avril 2026.

M^e Antonina Roudavina
Greffière et Directrice des Affaires juridiques

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), greffier-trésorier de la Municipalité d'Ormstown, MRC du Haut Saint-Laurent, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat avis public portant sur l'adoption du règlement, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 avril 2026, à chacun des endroits suivants :

À l'Hôtel de Ville de la Municipalité

Au Bureau de Poste Canada

J'atteste sous mon serment d'office les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Ormstown, ce 15 avril 2026.



Me Antonina Roudavina
Greffière et Directrice des Affaires juridiques